

CNAIB SPA

**Siège social : 64 Rue de la Briquetterie
17000 LA ROCHELLE**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2017**

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2017

A l'Assemblée Générale de la CNAIB SPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Trésorier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CNAIB SPA, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Confédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Confédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Confédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Confédération.




Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 3 avril 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE ILE DE FRANCE, représenté par

Yves MOREL



Description détaillée des responsabilités

Du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 3 avril 2018
Le Commissaire aux comptes
ARCHE ILE DE FRANCE, représenté par



Yves MOREL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	7 300	5 276	2 024	3 453	-1 429	-41.38	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	181 560	78 602	102 958	112 036	-9 078	-8.10	
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	14 295	14 050	246	462	-216	-46.84	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	12 750		12 750	12 750				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	215 905	97 927	117 978	128 701	-10 723	-8.33		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	6 137		6 137	5 272	865	16.41	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	174 431		174 431	78 843	95 588	121.24	
	Autres créances	7 611		7 611	2 307	5 304	229.85	
Valeurs mobilières de placement	302 960		302 960	223 080	79 880	35.81		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	80 020		80 020	141 046	-61 026	-43.27		
Charges constatées d'avance (3)	5 147		5 147	5 137	10	0.20		
Total III	576 305		576 305	455 684	120 621	26.47		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	792 210	97 927	694 283	584 386	109 897	18.81		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12/31/2016	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	91 817	91 817		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	348 037	274 165	73 872	26.94
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	98 558	73 872	24 686	33.42
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	538 413	439 854	98 558	22.41	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 555	54 094	21 460	39.67
	Dettes fiscales et sociales	22 562	23 180	-618	-2.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	54 024	63 528	-9 504	-14.96	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	3 730	3 730		
	Total IV	155 870	144 532	11 339	7.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	694 283	584 386	109 897	18.81

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

152 141 140 802



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	64 516		69 366		-4 849	-6.99
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes	174 231		149 704		24 527	16.38
Cotisations	18 971		19 543		-572	-2.93
Autres produits	170 998		178 508		-7 510	-4.21
Total I	428 715		417 120		11 596	2.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)	89 563		91 704		-2 141	-2.33
	-1 768		1 036		-2 804	-270.66
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	124 676		120 916		3 760	3.11
Impôts, taxes et versements assimilés	1 012		950		62	6.53
Salaires et traitements	78 331		92 229		-13 898	-15.07
Charges sociales	29 720		21 761		7 959	36.57
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 723		12 108		-1 385	-11.44
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	542		5 533		-4 991	-90.20
Total II	332 798		346 237		-13 438	-3.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	95 917		70 883		25 034	35.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 544		2 289		1 256	54.86
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 544		2 289		1 256	54.86
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	3 544		2 289		1 256	54.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	99 461		73 171		26 290	35.93
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 098		-1 098	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			432		-432	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			1 530		-1 530	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	903		829		74	8.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	903		829		74	8.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-903		701		-1 604	-228.84
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	432 260		420 938		11 322	2.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	333 701		347 066		-13 364	-3.85
Solde intermédiaire	98 558		73 872		24 686	33.42
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	98 558		73 872		24 686	33.42

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 694 283.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 428 715.49 Euros et dégageant un excédent de 98 558.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 300		
Constructions sur sol propre	181 560		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 295		
TOTAL	195 855		
Autres participations	12 750		
TOTAL	12 750		
TOTAL GENERAL	215 905		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 300	7 300
Constructions sur sol propre			181 560	181 560
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 295	14 295
TOTAL			195 855	195 855
Autres participations			12 750	12 750
TOTAL			12 750	12 750
TOTAL GENERAL			215 905	215 905

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 847	1 429		5 276
Constructions sur sol propre	69 524	9 078		78 602
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 833	216		14 050
TOTAL	83 357	9 294		92 651
TOTAL GENERAL	87 204	10 723		97 927

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 429				
Constructions sur sol propre	9 078				
Matériel de bureau informatique mobilier	216				
TOTAL	9 294				
TOTAL GENERAL	10 723				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	174 431	174 431	
Débiteurs divers	7 611	7 611	
Charges constatées d'avance	5 147	5 147	
TOTAL	187 189	187 189	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	75 555	75 555		
Personnel et comptes rattachés	9 434	9 434		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 128	13 128		
Autres dettes	54 024	54 024		
Produits constatés d'avance	3 730	3 730		
TOTAL	155 870	155 870		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	5 ans
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 et 4 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 213
Total	6 213

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 376
Dettes fiscales et sociales	6 776
Total	69 151

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		5 147
Total		5 147
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		3 730
Total		3 730